



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Exercice 2021

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement non collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr

Table des matières

1.	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	2
1.1.	PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI	2
1.2.	MODE DE GESTION DU SERVICE	2
1.3.	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0)	2
1.4.	INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0)	4
2.	TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	5
2.1.	MODALITES DE TARIFICATION	5
2.2.	RECETTES ET DEPENSES D'EXPLOITATION	6
3.	INDICATEURS DE PERFORMANCE	1
3.1.	TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3)	7
4.	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	7
4.1.	MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX REALISES	7
4.2.	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	7

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau **intercommunal**

- Nom de la collectivité : **S.I.A.E.P.A BASSANNE DROPT GARONNE**
- Nom de l'entité de gestion: assainissement non collectif
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : **Syndicat mixte fermé**
- Compétences liée au service
 - Contrôle des installations Traitement des matières de vidanges
 - Entretien des installations Réhabilitation des installations Réalisation des installations
- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : **Aillas, Bagas, Barie, Bassanne, Berthez, Blaignac, Bourdelles, Camiran, Floudès, Fontet, Fossès-et-Baleyssac, Gironde-sur-Dropt, Hure, Jusix, Lados, Lamothe-Landerron, Les Esseintes, Loubens, Loupiac-de-la-Réole, Mongauzy, Montagoudin, Morizès, Noaillac, Pondaurat, Puybarban, Saint-Exupéry, Saint-Hilaire de la Noaille, Saint-Michel de Lapujade, Saint-Sève, Savignac**
- Existence d'une CCSPL Non
- Existence de zonages communaux Oui
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation : 27/07/2020.

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en **Régie simple**.

Le service emploie deux agents techniques à temps complet.

La fréquence du contrôle périodique est fixée à 6 ans, jusqu'au 31.12.2022.

1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert **9 343** habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 12 662.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 73,79 % au 31/12/2021.

Le nombre d'installations d'assainissement non collectif, contrôlées ou non encore contrôlées, situées sur le territoire du SPANC, est de 4 375.

Le nombre d'installations d'assainissement non collectif contrôlées depuis la création du service est de 3 940. *Il s'agit du nombre d'installations contrôlées depuis la création du service et non du nombre de contrôles, une installation contrôlée plusieurs fois n'est comptabilisée qu'une seule fois.*

Tableau de répartition par commune

Commune	Nombre d'habitants	Nombre d'installations totales	Nombre d'installations déjà contrôlées
Aillas	844	283	267
Bagas	306	126	121
Barie	301	137	128
Bassanne	130	44	44
Berthez	267	77	77
Blaignac	292	143	139
Bourdelles	91	60	36
Camiran	418	227	213
Floudes	113	42	42
Fontet	809	251	235
Fosses et Baleyssac	228	92	75
Gironde/Dropt	1 312	130	123
Hure	535	173	173
Jusix	112	56	36
Lados	176	79	75
Lamothe-Landerron	1 224	295	214
Les Esseintes	247	110	90
Loubens	314	131	110
Loupiac	511	208	200
Mongauzy	604	162	140
Montagoudin	182	81	74
Morizes	555	242	222
Noaillac	489	223	213
Pondaurat	480	163	154
Puybarban	437	169	169
St Exupéry	170	70	62
St Hilaire de la Noaille	384	168	135
St Michel de Lapujade	232	102	87
St Seve	256	104	72
Savignac	643	227	214
Total	12 662	4 375	3 940

1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous. Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2020	Exercice 2021
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20 pts	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui
20 pts	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30 pts	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30 pts	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10 pts	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	Non
20 pts	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non
10 pts	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non	Non

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2021 est de 100 (100 en 2020).

Durant l'exercice 2021 :

- 643 installations existantes ont fait l'objet d'une vérification du fonctionnement et de l'entretien essentiellement sur les communes de Barie, Camiran, Loubens, Noailac et Savignac ;
- 85 installations nouvelles ont fait l'objet d'une vérification de l'exécution des travaux, dont 53 dans le cadre d'une réhabilitation ;
- 134 installations ont fait l'objet d'un examen préalable de la conception ;
- 111 tests de perméabilité ont été réalisés.

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'usager ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2022
Compétences obligatoires	
Tarif du contrôle de conception des installations neuves en €	100
Tarif du contrôle de réalisation des installations neuves en €	50
Tarif du contrôle de fonctionnement et d'entretien des installations existantes en €	78
Tarif du contrôle de fonctionnement et d'entretien des installations existantes dans le cadre de vente en €	100
Compétences facultatives	
Sans objet.	

La délibération du [27/07/2020](#) effective à compter du 01/07/2020 fixe les tarifs du service.

2.2. Recettes et dépenses d'exploitation

RECETTES	Exercice 2020	Exercice 2021
	Collectivité	Collectivité
Facturation du service obligatoire en € (redevances)	62 463	91 392
Facturation du service facultatif en €		
Produits exceptionnels		
Contribution exceptionnelle du budget général en €		
Autre en € : subvention		
TOTAL en €	62 463	91 392

DEPENSES	Exercice 2020	Exercice 2021
	Collectivité	Collectivité
Charges à caractère général en €	88 053	83 284
Charges exceptionnelles €	150	100
Opération d'ordre en section	5 016	5 014
TOTAL en €	93 219	88 398

RESULTAT CUMULE	2020	2021
Recettes – Dépenses	- 30 756	+ 2 994 €
<i>Reports N-1</i>	+ 187 531 €	+ 156 776 €
Solde d'exécution	+ 156 776 €	+ 159 770 €

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**.

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\text{Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif} = \frac{\text{Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité} + \text{Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement}}{\text{Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service}} * 100$$

A noter qu'il s'agit du nombre d'installations contrôlées depuis la création du service et non du nombre de contrôles, une installation contrôlée plusieurs fois n'est comptabilisée qu'une fois.

	Exercice 2021
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	1 629
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	3 940
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	1 350
Taux de conformité en %	75,6

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers des travaux réalisés

Le montant total des travaux réalisés durant l'exercice budgétaire 2021 est de 0 €.

4.2. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels des travaux en €
Sans objet.	
